

11 DEC. 2013

Envoi CL/FL

11/12/13

Sucy-en-Brie, le 5 décembre 2013

Monsieur François LUCAS
Président
Comité Régional d'Équitation d'Ile-de-France
56, rue des Renaudes
75017 PARIS

MCC/OC/DP

Objet : opposition au décret supprimant le taux de TVA réduit pour la filière équestre

Monsieur le Président,

De nombreux Sucyciens pratiquent l'équitation, que ce soit en loisir ou en compétition, au Poney Club de Sucy, au Club Hippique des Bagaudes ou dans d'autres écuries et centres équestres situés à proximité de notre commune.

La Ville de Sucy-en-Brie, dont je suis le maire, encourage du reste vivement cette pratique qui trouve toute sa place dans notre environnement local (Sucy est une ville très « verte » qui a la chance d'être bordée de bois aménagés de nombreuses allées propices à la promenade à cheval).

J'ai constaté comme vous qu'au travers du décret n°2013-1006 du 12 novembre 2013, le Gouvernement a pris la décision de supprimer le bénéfice du taux réduit de TVA à 7 % « applicable aux prestations correspondant au droit d'utilisation des animaux à des fins d'activités physiques et sportives et de toutes installations agricoles nécessaires ».

En clair, à partir du 1^{er} janvier 2014, les prestations facturées par les centres équestres (mais aussi par tous les exploitants agricoles spécialisés dans l'élevage de chevaux non destinés à la boucherie) seront soumises à un taux de TVA de 20%.

Cette hausse de la TVA de 14,5% porte un coup brutal aux efforts de démocratisation des pratiques équestres menés depuis des années par votre Fédération.

Elle met aussi en porte-à-faux la plupart des clubs qui n'auront d'autre choix que de répercuter son incidence dans la facturation de leurs services à leurs adhérents s'ils veulent préserver leur activité.

Elle pénalise enfin, par voie de conséquence, les millions de familles qui, dans notre pays, pratiquent cette belle discipline.

.../...

Par la présente, je tenais à vous faire savoir ma totale opposition à ce décret et mon entier soutien au combat que vous avez engagé, avec les Comités Régionaux et Départementaux d'Equitation, contre l'augmentation de 7% à 20% pour les activités équestres.

Si aucune mesure n'est prise d'ici là pour revenir sur ce décret, je proposerai un vœu solennel lors de notre prochain Conseil Municipal qui se tiendra le 16 décembre prochain.

Vous renouvelant mon soutien dans vos différentes démarches et restant à votre disposition, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marie-Carole CIUNTU

Maire de Sucy-en-Brie

Conseiller régional d'Ile-de-France

Vice Président de la Communauté
d'Agglomération du Haut Val-de-Marne